

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAux**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-06-61

Date de la convocation : 26 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 5
Votes :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le premier septembre deux-mil-vingt-trois à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETTE Yvette, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, CROZET Hélène, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan.

Procurations :

ROCHETIN Pascale procuration à MANDON Geneviève
TEYSSIER Michel procuration à THOUMY Denis
CHAVANA Jean-Luc procuration à BASTY Jean-Pierre
ORIOLE Jessica procuration à CROZET Hélène
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

Absents excusés : MASSARDIER Alexandre

Secrétaire : FAURE Pascal

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR
L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE FORESTIERE DU BOIS FRISON**

Monsieur le Maire expose que la voirie forestière du Bois Frison est dans un état très dégradé, et ne permet plus le passage d'engins forestiers, particulièrement dans sa partie basse, du fait de l'action de ravinement. Elle nécessite d'y engager des actions d'entretien / restauration, en coordination avec la commune de la Versanne (partie haute).

Le contrat territorial de partenariat signée en février 2023 par la communauté de communes des Monts du Pilat avec le Département de la Loire rend de fait éligible cette voirie à une aide départementale pour cet investissement d'entretien à hauteur de 50 % de la dépense (avec un coût plafond de 16 €/ ml).

Afin de pouvoir engager les études, procédure et travaux en 2024, il convient de solliciter la mobilisation de cette aide auprès du Département dans le cadre d'un appel à partenariat échu fin septembre 2023.

Le dossier de demande d'aide financière sera ensuite complété (et ajusté) en fonction de la nature et du coût des travaux qui seront estimés après devis d'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, SOLLICITE l'aide financière du Département de la Loire en vue de la réalisation de l'entretien/restauration de la voirie forestière du Bois Frison qui pourrait être réalisé ou débuter au cours de l'année 2023 ou 2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAux, le 2 septembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230901-2023-06-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2023

Le Maire

Vincent DUCREUX

